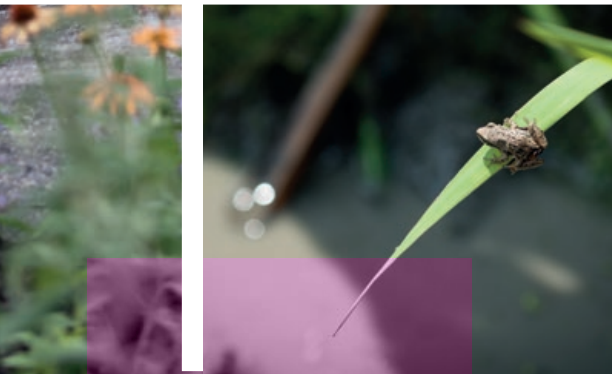




Saint-Constant



PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021-2030

Ville de Saint-Constant
147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant (QC) J5A 2G9
Mars 2021



TABLE DES MATIÈRES

1. Mot du maire	3	10. Principes directeurs	14
2. Portée de la démarche	4	• Protéger et mettre en valeur l'environnement, les écosystèmes et la biodiversité	14
• Une démarche proche de la population		• Offrir un milieu de vie sain, stimulant, actif et propice à l'épanouissement de chacun	15
• Remerciements		• Aménager un territoire en harmonie avec les patrimoines naturels, bâtis et agricoles	16
3. Mise en contexte	5	• Favoriser l'inclusion, le vivre-ensemble et la mixité sociale ..	16
• Qu'est-ce que le développement durable?		• Appliquer les principes de gouvernance responsable et participative	17
• Objectifs du développement durable		11. Réalisations de 2015 à aujourd'hui et Plan directeur de développement durable 2021-2030	18
4. Les axes	6	• Environnement	18
5. Les objectifs	7	• Milieu de vie	21
• Les objectifs mondiaux et la Ville de Saint-Constant		• Aménagement	22
6. Le plan directeur	8	• Mixité sociale	24
• Le plan directeur de développement durable de la Ville de Saint-Constant		• Gouvernance	25
7. Vision	9	12. Conclusion	27
8. Portrait de la Ville de Saint-Constant	10	• Sources et références	
9. Démarche de caractérisation	12		
• But de la démarche	12		
• Étapes de la démarche collaborative et initialisation du Plan directeur de développement durable	13		

Chères Constantines, chers Constantins,

Il était très important pour nous que nous puissions nous doter d'un Plan de développement durable. Notre Ville étant en pleine croissance, il s'agissait d'un incontournable, nous devons nous mobiliser et mettre le tout en place. Depuis 2015, nous avons entamé plusieurs changements au niveau de nos politiques et règlements, budgets, mécanismes de gouvernance municipale, développement de notre territoire et transition écologique, dans le but de continuer à bâtir une Ville qui nous ressemble et qui nous rassemble.

Nous avons débuté ces démarches afin d'exprimer notre vision d'aménagement et de développement, prospère, à échelle humaine, respectueuse de l'environnement et pour une meilleure qualité de vie des Constantins. Ce plan adhère d'ailleurs au concept d'accessibilité universelle, un enjeu primordial de la Ville depuis plusieurs années, afin d'offrir à la population un bien-être collectif.

Nous entrons dans une nouvelle ère de résilience, d'un monde plus égalitaire et plus soucieux de l'environnement après une

année sans précédent où le monde entier a été bouleversé avec la pandémie de la COVID-19. Ce Plan directeur nous a permis de travailler sur des enjeux d'actualité majeurs tels que l'équité sociale, l'efficacité énergétique, la préservation de nos ressources et l'adaptation aux changements climatiques pour lesquels des mesures seront mises en place.

C'est dans ce contexte qu'en cette année 2021, « année internationale de l'économie créative au service du développement durable¹ » que la Ville de Saint-Constant est heureuse de vous présenter ce tout premier Plan directeur de développement durable. Il s'agit de principes et d'objectifs innovants, porteurs et assurant un legs à nos enfants, tout en conservant un niveau élevé de qualité de vie aux Constantins d'aujourd'hui et à l'image de notre vision du Saint-Constant de demain. Bonne lecture et merci d'y travailler avec nous sans relâche.



Jean-Claude Boyer
Maire



¹ Réf. *Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/74/198* : [...] l'économie créative, nommée économie orange dans certains pays, se rapporte notamment aux activités économiques fondées sur la connaissance et à l'interaction entre la créativité et les idées, les connaissances et la technologie, ainsi qu'aux valeurs culturelles, au patrimoine culturel et artistique et aux autres expressions créatives individuelles ou collectives.

PORTÉE DE LA DÉMARCHE

Le Plan directeur de développement durable (P3D) s'appuie sur les compétences, les différents plans directeurs de la Ville, les politiques, les programmes et les règlements municipaux. Il a été élaboré à la suite de constats et de suggestions formulés lors de nombreuses rencontres avec des professionnels de l'organisation, du conseil municipal, d'organismes communautaires et spécialisés dans le domaine de l'environnement et du développement durable ainsi que lors des consultations publiques citoyennes. Il ne doit jamais être considéré comme étant un jugement définitif des aspects environnementaux, sociaux, culturels et économiques inhérents à la Ville. Ce Plan directeur se veut évolutif et intégrera, dans le temps prévu pour sa réalisation (2030), d'autres actions répondant aux enjeux d'actualité.

UNE DÉMARCHE PROCHE DE LA POPULATION

Consultations réalisées dans le cadre de la démarche
d'élaboration du Plan directeur de développement durable :

- L'ensemble de la démarche de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal
- 1 comité de travail ad hoc sur le développement durable
- 2 groupes de discussion avec les comités consultatifs en environnement et communications
- 5 organismes spécialisés en environnement et développement durable consultés sur l'ensemble de la proposition municipale
- 13 organismes communautaires répondants à la consultation en ligne
- 174 personnes ayant répondu à la consultation en ligne

REMERCIEMENTS

Ce Plan directeur de développement durable a vu le jour grâce à plusieurs intervenants. Tout d'abord, un grand merci au comité de travail qui a participé à l'élaboration du Plan directeur et mis en place les différents outils de sondage :

- Jean-Claude Boyer, maire
- Chantale Boudrias, conseillère municipale
- Sylvain Cazes, conseiller municipal
- Nancy Trotter, directrice générale
- Manon Mainville, directrice, Service des communications
- Pierre-Marc Bruno, directeur adjoint, Service de l'aménagement du territoire et du développement économique
- Maggy Hinse, cheffe de division, Environnement et développement durable
- Maude Simard, coordonnatrice, Cabinet du maire et direction générale

Un grand merci aux élus, au comité consultatif sur l'environnement, aux employés, aux citoyens et aux organismes qui ont participé aux rendez-vous citoyens, aux diverses consultations et à la consultation publique sur notre plateforme BCITI. Votre apport a permis de définir quels étaient les objectifs à développer et les actions à entreprendre pour atteindre un équilibre durable.

A QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Au Québec, c'est en misant sur le dépassement des frontières disciplinaires comme facteur de durabilité que la Loi sur le développement durable le défini et prend action :

« Un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement. »

La Ville de Saint-Constant adopte cette même définition comme point de départ de son plan directeur.

B OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs fondamentaux du développement durable sont de repenser les rapports qu'entretiennent les êtres humains entre eux et avec la nature en posant un regard critique sur un mode de développement qui, trop souvent, porte atteinte à l'environnement et relègue la majorité de l'humanité dans la pauvreté.

Le développement durable est issu de cette idée qu'il faut remédier aux insuffisances d'un modèle de développement axé sur la seule croissance économique en reconsidérant nos façons de faire compte tenu de nouvelles priorités. Il faut donc :

- **Maintenir l'intégrité de l'environnement** pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie;
- **Assurer l'équité sociale** pour permettre le plein épanouissement de tous, l'essor des communautés et le respect de la diversité;
- **Viser l'efficacité économique** pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.



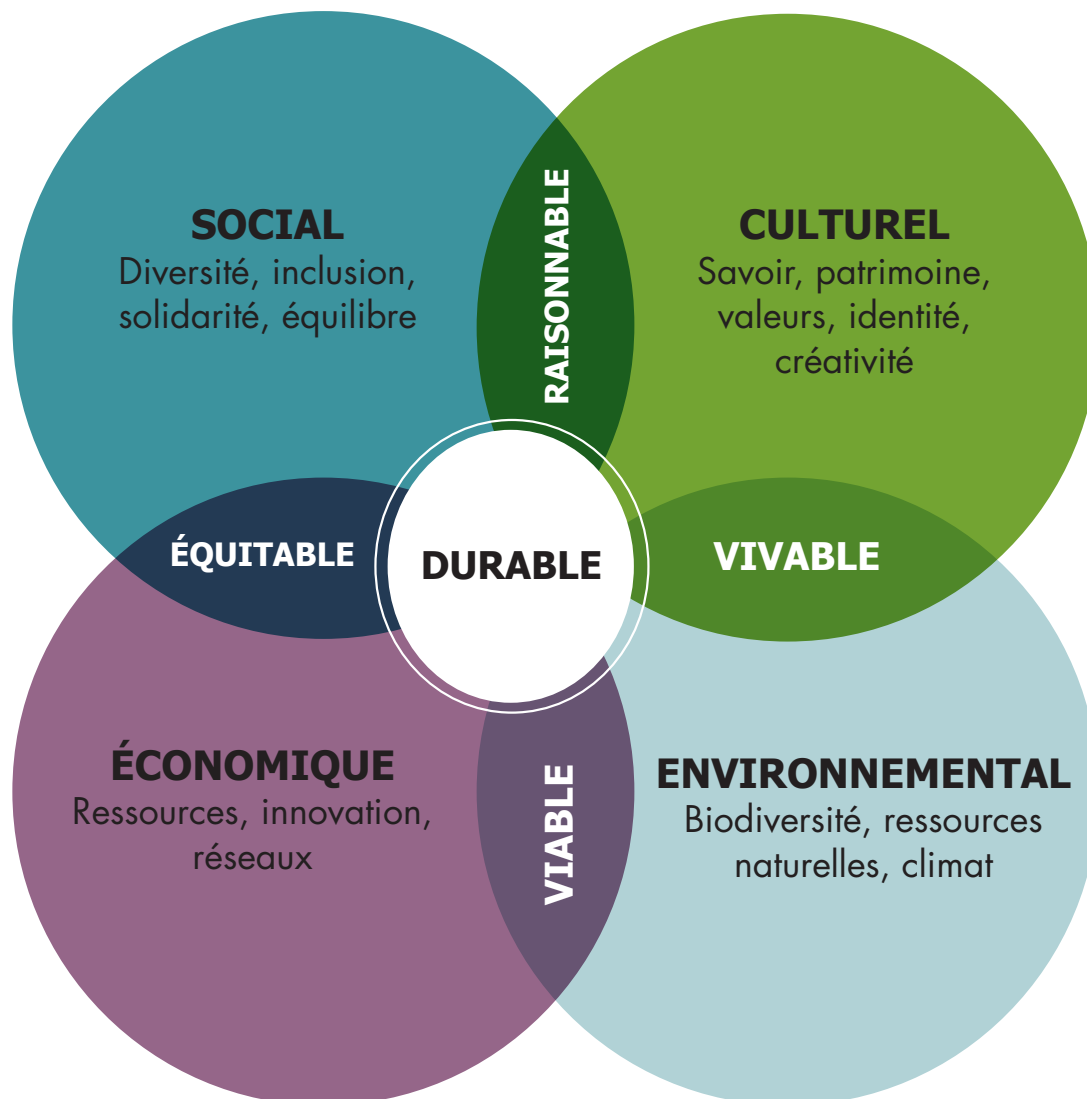
LES AXES

Bien qu'au départ le développement durable visait trois (3) axes, avec les années, un autre axe s'est ajouté : **la culture**. Cette proposition affirme que la culture est :

- porteuse de sens, d'identité, de valeurs et d'enracinement;
- un vecteur de démocratie, de dialogue interculturel et de cohésion sociale;
- un catalyseur de créativité, de développement économique et de création de richesse;
- un élément structurant de l'aménagement et du développement des territoires.



LES QUATRE (4) AXES SE MARIENT AU CENTRE POUR ATTEINDRE L'ÉQUILIBRE DURABLE RECHERCHÉ.



LES OBJECTIFS MONDIAUX ET LA VILLE DE SAINT-CONSTANT

L'ONU (Organisation des Nations unies) a adopté 17 objectifs qui englobent les défis sociaux, économiques et environnementaux d'aujourd'hui. Ces objectifs sont un appel à l'action par tous les pays – pauvres, riches ou au revenu moyen – en vue de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Les 17 objectifs de développement durable de l'ONU répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés et reposent sur cinq grands enjeux transversaux : la planète, la population, la prospérité, la paix et les partenariats.

Jusqu'en 2030, grâce à ces nouveaux objectifs qui s'appliquent à tous, les pays mobiliseront leurs énergies pour rencontrer ces objectifs, en veillant à ne laisser personne de côté.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Saint-Constant reconnaît qu'en agissant stratégiquement à son échelle, son impact aura un « effet papillon ». Nous sommes fiers de contribuer à ces objectifs par 154 actions. En emboîtant le pas collectivement pour agir localement, nous aurons un impact global.



LE PLAN DIRECTEUR

G LE PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT

La Ville propose son premier Plan directeur de développement durable (P3D) 2021-2030. Il s'agit du résultat d'un processus de réflexion mené à différents niveaux avec des élus, des employés, des citoyens et des acteurs du milieu. Il provient également du travail de recherche de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM) en collaboration avec la MRC de Roussillon.

Un plan directeur de développement durable est plus qu'une politique environnementale, il s'agit d'une vision à long terme des aspirations collectives qui planifie notre « vivre-ensemble ». Il est un outil de saine gouvernance complémentaire aux outils de planification municipale existants. Il permet d'identifier des actions prioritaires à réaliser, tout en consolidant celles déjà entreprises.

Le P3D chapeaute les politiques et les règlements, oriente les processus décisionnels et donne le ton aux projets et opérations municipales en plus d'influencer tous les acteurs sur son territoire. Le maire, les conseillers municipaux et la directrice générale sont les principaux leaders veillant à la mise en œuvre stratégique du plan. Ils sont imputables de la gouvernance du P3D ainsi que de l'atteinte des résultats souhaités.

Le Plan directeur de développement durable de la Ville de Saint-Constant se veut à la hauteur de ses ambitions, lui permettant de se développer à son plein potentiel à l'échelle humaine et surtout d'être une promesse pour nos générations futures, les Constantines et les Constantins de demain.



LA VISION DE LA VILLE EST :

**UNE VILLE PLUS, PAR UN SERVICE PLUS À TOUS LES NIVEAUX,
OÙ LE CITOYEN EST AU CENTRE DE TOUTES LES DÉCISIONS ET ACTIONS.**

PORTÉ PAR LA VISION DE LA VILLE, LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SE PROJETTE DANS 10 ANS.

EN 2030, SAINT-CONSTANT SERA UNE VILLE

Contemporaine qui se rappelle de son passé et qui a su mettre en valeur son legs patrimonial comme levier d'avenir.

Saine et prospère avec des services de proximité de qualité, promouvant l'achat local et écoresponsable.

Verte sur tout son territoire, entre urbanité, agriculture, ses trois rivières et ses boisés, elle protège et met en valeur ses écosystèmes, sa biodiversité et ses ressources naturelles.

À l'échelle humaine, **accueillante et inclusive**, fière de sa diversité, active et dynamique où il fait bon s'établir, étudier et vivre en famille.



PORTRAIT **DE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT**

DÉMOGRAPHIE

29 915 habitants
(décret 2020)

+ 9 % de croissance
en 5 ans*

Première langue à la
maison* :

Français 89 %

Anglais 7 %

Autres 4 %

*Profil du recensement, Statistiques
Canada, 2016.

INSTITUTIONNEL

Cégep (1)

CHSLD (1)

Cliniques médicales (3)

CLSC à proximité (1)

CPE et garderies (10)

Écoles primaires (4)

Écoles secondaires (2)

Hôpital à proximité (1)

Lieux de culte (3)

MRC (1)

Université (1)



CHÂTEAU D'EAU

TRANSPORT

Au carrefour des réseaux
ferroviaires du CN et du CP

Aéroports à proximité (2)

Autoroute 30, 15 et
route 132 à proximité

Stations de train (2)

COMMERCES ET ENTREPRISES

Environ 280 commerces et
entreprises

PARCS ET ESPACES VERTS

17 km de pistes cyclables

48 km de circuits piétonniers

Lac des fées

Jeux d'eau (3)

Parcs aménagés (22)

Parc canin (1)

Rivières (3)

BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS MUNICIPALES

Amphithéâtre (2021)

Aréna (1)

Bibliothèque

Bornes électriques (13) + 8
(2021)

Centre municipal

Chapiteau (1)

Château d'eau

Complexe aquatique

Complexe de baseball (2021)

Complexe de tennis (2021)

Écocentre

Exporail, Musée ferroviaire
canadien

Jardin à papillons, ruches
urbaines et étang à rainettes
faux-grillon

Parcours de trek fit (2)

Patinoires extérieures (6)

Patinoire réfrigérée (1)

Pavillon de la biodiversité

Pavillon des aînés

Pavillon jeunesse le SPA²

Pente à glisser à remontée
mécanique

Pente à glisser pour tout-petits

Pistes de ski de fond et de
raquette

Pont legs du 275^e (2021)

Service municipal
d'autopartage (1)

Skatepark (1) et Pumptrack (1)
(2021)

Station de lave-glace (1) + 2
(2021)

Stations de réparation de vélo
(2)

Terrains de baseball,
basketball, soccer, volleyball,
dek hockey, pétanque

Tyrolienne (1)

**L'Université
du Québec
à Montréal
Saint-Constant.**

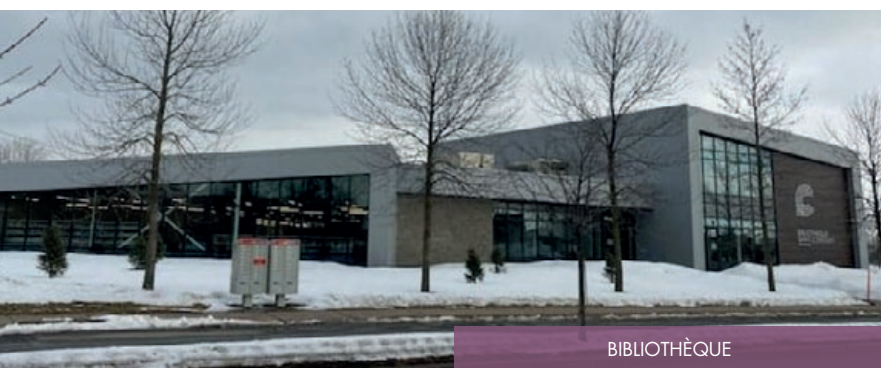
CAMPUS DE L'UQAM



PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE*



COMPLEXE AQUATIQUE



BIBLIOTHÈQUE



PONT LEGS DU 275E*



CENTRE MUNICIPAL



AMPHITHÉÂTRE*

DÉMARCHE DE CARACTÉRISATION

EN COLLABORATION AVEC LA CHAIRE EN PAYSAGE ET
ENVIRONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

La Ville de Saint-Constant participe à un projet de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, en collaboration avec la Municipalité régionale de comté (MRC) de Roussillon. Un projet de longue haleine de deux années entrepris en juillet 2019 dans un but de création d'une vision d'aménagement du territoire.

A BUT DE LA DÉMARCHE

TITRE DU PROJET : La co-crédation des paysages urbains de la Ville de Saint-Constant, un modéle stratégique innovant pour la MRC de Roussillon

Mettant à profit l'expertise unique de la CPEUM et de la Chaire UNESCO en paysage urbain de la faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal (CUPEUM) dans la caractérisation socio-culturelle des paysages et dans l'élaboration des visions d'aménagement du territoire, ce projet contribuera directement à la cohérence des interventions territoriales et à l'amélioration de l'acceptabilité sociale des actions envisagées.

L'acquisition de connaissances et de compétences favorisera l'essor d'un milieu de vie attrayant à la fois pour la population et les entreprises. À terme, ce projet permettra le développement d'outils de connaissances, de concertation et d'intervention pour assurer la gestion cohérente des paysages urbains de la municipalité et mettre en place de nouveaux processus de qualité en aménagement urbain.

La démarche mènera à la coproduction d'un modéle stratégique innovant de protection, de mise en valeur et de développement des paysages pour la Ville et la MRC de Roussillon. À l'image d'un guide d'intervention, il assurera un cadre de cohérence territoriale pour l'ensemble des paysages urbains de la MRC de Roussillon. Il contribuera à l'avancement des connaissances sur le plan des enjeux et des aspirations d'aménagement du territoire et plus spécifiquement de la Ville de Saint-Constant.



« L'importance de soutenir des processus stratégiques d'aménagement innovants pour faire en sorte que l'urbanisation soit inclusive en matière d'aspirations sociales et culturelles, résiliente et durable, rejoignant ainsi l'un des objectifs du Programme de développement durable horizon 2030 des Nations Unies », mentionne Philippe Poullaouec-Gonidec, professeur titulaire de la CUPEUM.

B ÉTAPES DE LA DÉMARCHE COLLABORATIVE ET INITIALISATION DU PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de ce projet, le point de vue des acteurs municipaux aide à mieux cerner les termes spécifiques de la vision stratégique d'aménagement qui servira d'intrant principal à la démarche d'idéation en design urbain qui suivra.

Des rendez-vous citoyens se sont déroulés en octobre 2019 ainsi qu'en février 2020, une consultation auprès d'un groupe témoin, une consultation publique effectuée sur notre plateforme citoyenne BCITI ainsi qu'une consultation des membres de nos comités permettront de définir quels sont les aspects de l'aménagement urbain de la Ville qui sont à prioriser selon les orientations fournies par la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal.

À travers les différentes étapes de la démarche, la Ville a constaté l'importance qu'accorde sa population à l'environnement et au développement durable. Toujours très proactive, dans l'intervalle des conclusions de la Chaire, la Ville a décidé de se doter d'une vision municipale du développement durable et d'une stratégie directrice. La réalisation du Plan directeur émerge de nos réflexions.

Les résultats et les faits saillants des différents sondages aux citoyens, effectués par la Chaire, seront intégrés au Plan directeur de développement durable, si nécessaire.





**LA VILLE SE DOTE DE CINQ (5)
PRINCIPES DIRECTEURS REGROUPÉS
EN ENJEUX ET DÉTAILLÉS
EN DIFFÉRENTES ACTIONS. ILS
PERMETTRONT D'ATTEINDRE LES
DIVERS OBJECTIFS DE SA VISION
SUR L'HORIZON 2030 :**

- Protéger et mettre en valeur l'environnement, les écosystèmes et la biodiversité;
- Offrir un milieu de vie sain, stimulant, actif et propice à l'épanouissement de chacun;
- Aménager un territoire en harmonie avec les patrimoines naturels, bâtis et agricoles;
- Favoriser l'inclusion, le vivre-ensemble et la mixité sociale;
- Appliquer des principes de gouvernance responsable et participative.

**A PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR L'ENVIRONNEMENT,
LES ÉCOSYSTÈMES ET LA BIODIVERSITÉ**

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement (eau, air, sol et êtres vivants) doit faire partie intégrante du processus décisionnel de développement. La diversité biologique (biodiversité) rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens. Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes pour en assurer la pérennité.

Ce principe directeur comprend également la dimension de la production et la consommation responsable dans tout son cycle de vie. Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation pour les rendre plus viables et responsables. L'approche d'éco-efficience (qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources) est privilégiée.

EXEMPLES D'ACTIONS :

- Favoriser la biodiversité par le contrôle des espèces exotiques envahissantes;
- Réaliser des inventaires ou des caractérisations pour améliorer les connaissances biologiques (cours d'eau, berges, boisés et milieux humides, espèces en péril, etc.);
- Réduire l'impact environnemental de la flotte de véhicules municipaux;
- Protéger les milieux naturels de haute valeur via un plan de conservation afin d'augmenter le pourcentage d'aires de conservation;
- Réaliser des aménagements paysagers municipaux durables, créer des corridors de biodiversité en favorisant les espèces vivaces et la biodiversité indigène.

B OFFRIR UN MILIEU DE VIE SAIN, STIMULANT, ACTIF ET PROPICE À L'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN

S'assurer que la communauté se développe de façon équitable, saine et solidaire en mettant à sa disposition les équipements et les services nécessaires afin de faciliter l'adhésion aux saines habitudes de vie. Cela implique également de développer les services et activités qui font de la Ville de Saint-Constant un endroit où il fait bon vivre seul, en couple ou en famille.

EXEMPLES D' ACTIONS :

- Offrir des services et des infrastructures de qualité contribuant au développement et à la santé des citoyens ainsi qu'à la valorisation des saines habitudes de vie via l'accès à des équipements sportifs et récréatifs de qualité, accessibles à tous;

- Bonifier le service de transport en commun via la refonte du réseau local, l'ajout de nouveaux départs et circuits hors période de pointe;
- Prolonger le réseau cyclable de la route verte (17 km, raccordement des villes de Mercier, Saint-Isidore et Saint-Rémi);
- Mettre en place un parc régional (Base de plein air, parc de conservation Héritage Roussillon, corridors verts et Lac des fées);
- Développer une complémentarité des milieux urbains et ruraux;
- Aménager des parcours de mobilité active;

- Proposer diverses perspectives de densification du territoire;
- Augmenter substantiellement (chiffrer dans la cible) le réseau cyclable et multifonctionnel à l'intérieur du périmètre urbain en tenant compte des différentes vocations (transport, loisir et tourisme);
- Réaliser un plan de mobilité durable : réduction de la dépendance à l'automobile et augmentation de la desserte des transports en commun, du transport adapté, du circuit électrique, du covoiturage et de la mobilité active.



C AMÉNAGER UN TERRITOIRE EN HARMONIE AVEC LES PATRIMOINES NATURELS, BÂTIS ET AGRICOLES

Le territoire est une richesse collective sur laquelle les patrimoines naturels, bâtis et agricoles y ont pris place à travers les époques. Il est primordial que cette tradition se poursuive par la mise en place d'initiatives réfléchies, intégrées et soucieuses de la qualité de vie des Constantines et des Constantins.

La façon dont le territoire va évoluer devra mener à une diminution des dépenses collectives et individuelles afin de réduire le fardeau qui sera légué aux générations futures.

EXEMPLES D'ACTION :

- Redéfinir le cadre de vie de l'axe de la route 132 en privilégiant la mixité sociale communautaire, institutionnelle et résidentielle;
- Assurer l'approvisionnement adéquat en eau potable par une pression suffisante dans le réseau d'aqueduc sur l'ensemble du territoire;
- Promouvoir et mettre en application les principes de l'économie collaborative;
- Promouvoir l'agriculture urbaine, les potagers urbains et les jardinets au Pavillon de la biodiversité;
- Revitaliser et mettre en valeur le noyau villageois et les bâtiments historiques.

D FAVORISER L'INCLUSION, LE VIVRE-ENSEMBLE ET LA MIXITÉ SOCIALE

Renforcer la qualité des services offerts, la culture et le développement autour des principes d'inclusion et d'initiatives novatrices et responsables. Mettre en place des milieux inclusifs qui rendent possible la participation pleine et entière des citoyens de toutes origines ou conditions et contribuer à un véritable vivre-ensemble. S'assurer que chacun joue son rôle et s'implique dans le respect de ses moyens et compétences afin de former un tissu social sécuritaire et favorable pour toute la population.

EXEMPLES D' ACTIONS :

- Soutenir les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale qui permettent une meilleure prise en charge de la lutte contre la pauvreté;
- Encourager et valoriser l'achat local en permettant l'établissement des services de proximité;
- Accroître les activités qui valorisent la diversité, l'inclusion, la concertation et la mobilisation de toute la communauté;
- Mettre en place une réglementation d'urbanisme favorisant l'intégration des résidences intergénérationnelles;
- Favoriser une plus grande solidarité entre les générations et groupes d'individus dans les politiques publiques comme champ d'action à prioriser.



E APPLIQUER DES PRINCIPES DE GOUVERNANCE RESPONSABLE ET PARTICIPATIVE

Favoriser la participation et la responsabilisation des citoyens, acteurs socio-économiques et des autres collaborateurs dans le développement de la Ville et de son territoire. Atteindre une performance globale, tant économique, environnementale, culturelle que sociale au sein de l'ensemble de l'organisation municipale. Une gouvernance qui se démarque et qui est reconnue pour son efficacité, sa transparence et sa rigueur.

EXEMPLES D' ACTIONS :

- Maintenir et encourager une gouvernance de proximité (comités, rendez-vous citoyens, 6 à 8 des nouveaux résidents, groupes de discussion, outils de consultation en ligne, etc.);
- Communiquer annuellement à la population un bilan des réalisations du P3D afin de démontrer les avancées en matière de développement durable;
- Adopter une politique de foresterie urbaine et harmoniser les règlements municipaux;
- Harmoniser les autres documents municipaux de planification avec les principes directeurs et les objectifs du P3D.



LÉGENDE

■ Réalisations complétées ■ Réalisations en cours ■ Réalisations en continu ■ Objectifs à développer

La Ville de Saint-Constant est l'une des villes les plus mobilisées de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en ce qui concerne le développement durable. Des centaines d'actions sont effectuées chaque année, et ce, depuis 2015, à travers l'ensemble des services de la Ville.

Depuis plusieurs années, nous avons mis en place des initiatives en ce sens : agriculture urbaine, événements écoresponsables, comité de citoyens, acquisition de bornes électriques, jardins communautaires, utilisation des nouvelles technologies et plus encore. Pour faire connaître nos centaines d'initiatives en plus de représenter notre promesse aux générations futures, cette section, fondamentale du Plan directeur, présente une série de **154 actions** à mettre de l'avant afin d'atteindre les attentes à la suite de cette démarche.

Parmi celles-ci, vous y trouverez des actions très concrètes et opérationnelles, alors que d'autres actions sont plus abstraites et stratégiques. Ceci dépend notamment de la nature du service qui en est responsable ou encore du principe directeur duquel découlent les actions. Par exemple, une action qui concerne la plantation d'arbres nous apparaîtra à un niveau différent de celle sur la réglementation municipale. L'ensemble des actions présentées correspondent aux moyens que la collectivité se donne pour atteindre ses objectifs. La liste ne saurait être limitative, car ce ne sont là que celles qui ont été identifiées comme étant, entre autres, les plus susceptibles de permettre l'atteinte des objectifs.

ENVIRONNEMENT PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR L'ENVIRONNEMENT, LES ÉCOSYSTÈMES ET LA BIODIVERSITÉ

1. BANDES RIVERAINES ET COURS D'EAU

1.1 Sensibiliser la population à la protection des bandes riveraines et, le cas échéant avec les organismes spécialisés, proposer des pistes d'actions adaptées aux citoyens et producteurs agricoles pour la mise en place de bonnes pratiques;

1.2 Diminuer la contamination des cours d'eau par le nettoyage et des inspections;

1.3 Végétaliser les plaines inondables 0-20 ans, les emprises riveraines et les berges des trois rivières appartenant au domaine public;

1.4 Réaliser l'autodiagnostic municipal en gestion durable des eaux pluviales;

1.5 Aménager les berges de la rivière Saint-Régis pour en faire un milieu de vie agréable;

1.6 Réaliser un accès pour réunir les deux bassins des parcs Létourneau et Roch-Lancôt créant un accès à l'ouest de la montée Saint-Régis et à partir de la rue de la Gaillarde (ponceaux, végétation, arrangement, mobilier urbain, etc.);

1.7 Sensibiliser et encourager les interventions visant à réduire le drainage dans les terres et les champs agricoles pour éviter l'érosion des cours d'eau à proximité.

2. CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- 2.1 Poursuivre la collaboration dans l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle des bassins versants des rivières Saint-Régis et Saint-Pierre;
- 2.2 Déployer un réseau de bornes électriques dans les espaces publics du territoire;
- 2.3 Réduire l'impact environnemental de la flotte de véhicules municipaux (par des techniques d'éco-conduite, le remplacement de véhicules à essence moins polluant, par l'électrification de la flotte, en implantant des dispositifs de contrôle de la marche au ralenti, l'utilisation d'écofondants et de gestion des sels de voiries, etc.);
- 2.4 Lutter contre les émissions de CO₂ (ex. : campagne de sensibilisation aux démarreurs à distance, la marche au ralenti sur le territoire);
- 2.5 Réaliser un bilan carbone de la Ville.

3. EAU

- 3.1 Installer une borne sèche pour l'approvisionnement en eau brute des travaux publics lors des opérations d'arrosage;
- 3.2 Promouvoir l'économie d'eau potable (ex. : installation d'équipements à faible consommation d'eau, règlement sur l'arrosage, distribution des barils de récupération d'eau de pluie dans le cadre du Jour de la terre, etc.);
- 3.3 Éliminer les raccordements inversés sur le réseau d'égout sanitaire et pluvial (branchements croisés);
- 3.4 Améliorer la gestion des eaux pluviales par les aménagements paysagers, la réduction des surfaces imperméables et la révision de la réglementation (ex. : encourager la récupération de l'eau de pluie, perméabilité du territoire, autres principes *Low impact development*).

4. HABITATIONS ET INFRASTRUCTURES DURABLES

- 4.1 Promouvoir les programmes de subvention gouvernementaux existants en matière de rénovation verte auprès des citoyens;
- 4.2 Intégrer aux infrastructures municipales des choix écologiques, culturels et performants en accord avec les principes du développement durable (ex. : pont legs du 275^e en bois massif du Québec);
- 4.3 Mettre en oeuvre un guide du bâtiment durable à Saint-Constant pour favoriser la construction et la rénovation écologique (organisation municipale, citoyens et promoteurs) et déterminer le mode d'application.

5. ÉCORESPONSABILITÉ

- 5.1 Mettre à la disposition des citoyens des bornes de remplissage pour le liquide lave-glace au profit d'organismes du territoire;
- 5.2 Réaliser des activités de participation citoyenne (activités éducatives, nettoyage de terrains publics et privés, rivières, berges, boisés, plantation d'arbres, visite guidée d'interprétation de la nature) et lancer des défis collaboratifs (ex. : quantifier les déchets amassés);
- 5.3 Valoriser le bois de frêne en ébénisterie urbaine;
- 5.4 Informer, sensibiliser et outiller les citoyens, industries, commerces et institutions (ICI) à la réduction de leur empreinte écologique;
- 5.5 Promouvoir le « zéro déchet » dans les activités municipales et auprès de la population;
- 5.6 Informer, sensibiliser et outiller les agriculteurs à des pratiques agricoles plus écoresponsables (ex. : culture sans pesticides, gestion des ressources énergétiques et en eau potable, gestion des déchets, mode d'élimination approprié, bandes-riveraines, avantage des boisés, etc.).

6. FORÊT URBAINE

- 6.1 Planter des milliers d'arbres depuis 2015 (plus de 9 600 en date du 2 septembre 2020);
- 6.2 Transplanter des arbres matures des projets ou propriétés citoyennes et les repositionner plutôt que de permettre leur abattage;
- 6.3 Assurer le maintien de la canopée en remplaçant chaque arbre abattu par minimalement un arbre planté;
- 6.4 Améliorer la résilience de la canopée urbaine face à de futurs ravageurs;
- 6.5 Obliger la plantation d'un arbre sur chacun des terrains du périmètre urbain qui en a les capacités;
- 6.6 Offrir un incitatif ou de l'aide pour remplacer les arbres malades (ex. : les frênes);
- 6.7 Créer un parc, du type « arboretum », mettant en valeur des espèces d'arbres du Québec;
- 6.8 Planter des arbres ou prendre entente avec les agriculteurs pour maintenir les cultures créant des haies brise-vent près des routes en territoire agricole afin d'améliorer les conditions routières en temps hivernal lors des journées récurrentes de poudrière et de tempêtes.

7. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 7.1 Implanter la collecte des matières organiques (collecte à trois voies);
- 7.2 Mettre à disposition des équipements de récupération des matières organiques identifiables dans tous les bâtiments municipaux et toutes les aires publiques, là où la fréquentation le justifie;
- 7.3 Construire un Écocentre 4.0, le localiser sur un nouveau site et y intégrer un centre de « réemploi » (recyclerie);
- 7.4 Soutenir et promouvoir l'utilisation de l'Écocentre en favorisant son accès par des mesures incitatives comme la gratuité afin de diminuer les dépôts sauvages sur les terrains publics et en rivièrè;
- 7.5 Mettre en place ou promouvoir des points de collecte à l'Écocentre ou autres lieux publics pour valoriser davantage de matières (ex. : polystyrène (PS6), textiles, piles, cartouches d'encre, ampoules fluocompactes, équipement de protection individuelle (EPI), gypse, masques, sapins de Noël, etc.);
- 7.6 Valoriser les sapins de Noël naturels récupérés (ex. : don de 150 sapins pour les animaux du Parc Safari);
- 7.7 Recycler le béton et le pavé, lorsque possible, dans les ouvrages municipaux;
- 7.8 Favoriser et encadrer la récupération des textiles.

8. SANTÉ COLLECTIVE ET ENVIRONNEMENTALE

- 8.1 Participer au programme de contrôle de l'herbe à poux et à la puce;
- 8.2 Sensibiliser la population aux impacts sur la santé du chauffage au bois et aux normes d'efficacité relatives aux poêles à bois;
- 8.3 Réduire les îlots de chaleur dans une démarche concertée avec la Direction de la santé publique de la Montérégie.



9. PROTECTION ET VALORISATION DES MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ

- 9.1 Implanter un jardin à papillons;
- 9.2 Promouvoir la protection des abeilles par l'implantation de ruches urbaines et sensibiliser la population à l'importance des insectes pollinisateurs dans un souci de biodiversité des espèces indigènes;
- 9.3 Limiter les ravages de l'agrile du frêne et autres ravageurs en contribuant à la recherche;
- 9.4 Protéger la rainette faux-grillon et son écosystème (réintroduction de la rainette faux-grillon dans son habitat et assurer sa reproduction);
- 9.5 Réaliser des aménagements paysagers municipaux durables (favoriser les vivaces plutôt que les plantations massives d'annuelles et de jardinières) et la biodiversité des espèces indigènes;
- 9.6 Favoriser l'écosystème des différentes espèces d'oiseaux (goglu des prés, grandes aigrettes, hirondelles, hérons, crécerelles d'Amérique);
- 9.7 Investir massivement dans la transition écologique à raison de 1,75 M\$/3 ans selon une approche écosystémique fonctionnelle;
- 9.8 Protéger les forêts ou sites d'intérêt faunique et floristique, leur mise en valeur, leur santé et assurer une connectivité écologique;
- 9.9 Distribuer des arbres, des plants potagers biologiques et de la fleur emblématique de Saint-Constant (clématite) ainsi que des semences d'asclépiades et autres plantes pour les pollinisateurs;
- 9.10 Réaliser des inventaires ou des caractérisations pour améliorer les connaissances biologiques de tout le territoire (zones prioritaires ayant une grande valeur écologique, cours d'eau, berges, boisés et milieux humides, espèces en péril, etc.) et les communiquer;
- 9.11 Protéger et favoriser les insectes pollinisateurs sur le territoire (abeilles, bourdons, papillons, etc.) en préservant leur écosystème (friches urbaines, aménagements floraux, etc.) en s'assurant d'offrir une bonne superficie et une diversité de milieux propices;
- 9.12 Protéger les chauves-souris ainsi que leur écosystème et favoriser leur présence notamment par l'implantation de nichoirs;
- 9.13 Développer la phase 2 du jardin à papillons pour en créer une oasis de détente;
- 9.14 Soutenir les initiatives de conservation volontaire des milieux naturels par les propriétaires de terrains privés;
- 9.15 Sensibiliser la population à la cohabitation avec les petits mammifères sauvages qui font parfois incursion en zone habitée.



MILIEU DE VIE

OFFRIR UN MILIEU DE VIE SAIN, STIMULANT, ACTIF
ET PROPICE À L'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN

1. ACCÈS AU SAVOIR

- 1.1 Déployer un pôle du savoir comprenant une antenne collégiale et universitaire pour favoriser l'accès à une éducation de proximité et de qualité pour tous;
- 1.2 Étendre la mission traditionnelle de la Bibliothèque au-delà de la collection documentaire pour se consacrer à la communauté, à son bien-être, à son savoir et sa mémoire, à sa culture, à son animation éducative, à sa créativité et à son innovation (ex. : FabLab, collection de semences, ateliers et activités pour tous les âges, café, arboretum, etc.) devenant un réel troisième lieu après le foyer et le travail.

2. MILIEU DE VIE

- 2.1 Augmenter substantiellement le nombre de mètres carrés d'aménagement paysager (8 000 mc. en 2014 et plus de 18 000 mc. en 2020);
- 2.2 Mettre en place un réseau vert et des corridors écologiques et les rendre accessibles par des sentiers pédestres en milieux boisés (Base de plein air, parc de conservation Héritage Roussillon, boisé Chantal, milieu humide et boisé de la rue Brossard, Lac des fées);
- 2.3 Donner des accès aux cours d'eau (ex. : points d'accès au Lac des fées) et à la rivière Saint-Régis;
- 2.4 Offrir de nouvelles activités stimulantes pour tous (ex. : minigolf, pickleball, etc.);
- 2.5 Développer un pôle d'infrastructures sportives régionales dynamique et de développement économique innovant;
- 2.6 Obtenir la gestion de la rue Saint-Pierre (QC-209) pour améliorer l'ambiance paysagère par la plantation d'arbres et d'aménagements paysagers;
- 2.7 Aménager le Lac des fées pour y faire de l'interprétation de la faune et de la flore environnante.

3. MOBILITÉ DURABLE

- 3.1 Mettre en place et déployer le système d'autopartage SAUVÉR;
- 3.2 Bonifier l'offre de supports, de stations et d'abris pour vélos dans les deux gares publiques et aux édifices municipaux;
- 3.3 Bonifier le service de transport en commun via la refonte du réseau local, l'ajout de nouveaux départs et de circuits hors période de pointe;
- 3.4 Augmenter substantiellement le réseau cyclable et multifonctionnel à l'intérieur du périmètre urbain en tenant compte des différentes vocations (transport, loisir et tourisme);
- 3.5 Développer et favoriser les infrastructures facilitant la mobilité active pour inciter les citoyens à délaisser la voiture et à opter pour les transports actifs et en commun, ainsi que pour le covoiturage (pistes cyclables, accessibilité des navettes entre les quartiers et les commerces, voie réservée sur la route 132, etc.);
- 3.6 Prolonger le réseau cyclable de la route verte (17 km, raccordement entre Mercier, Saint-Isidore et Saint-Rémi) pour faciliter l'accès des citoyens à la partie agricole de la Ville;
- 3.7 Interpeller les divers paliers gouvernementaux pour que les cyclistes aient accès à l'île de Montréal par le pont Mercier;
- 3.8 Interpeller les organismes de transport en commun pour améliorer la desserte du train sur le territoire afin de garder une bonne connexion avec le Grand Montréal et l'ensemble de la Couronne Sud.



4. SAINES HABITUDES DE VIE

- 4.1 Développer une collection de semences à la Bibliothèque municipale;
- 4.2 Réaliser une campagne de sensibilisation sur l'importance des saines habitudes de vie;
- 4.3 Promouvoir et installer des infrastructures ainsi que des équipements sportifs et récréatifs de qualité, accessibles à tous, qui encouragent les transports et loisirs actifs et qui contribuent aux saines habitudes (ex. : Complexe de baseball, Complexe aquatique, Complexe de tennis, réseau piétonnier et pistes cyclables, etc.);
- 4.4 Soutenir l'offre de nourriture saine et les initiatives de producteurs locaux sur le territoire;
- 4.5 Lancer un défi collaboratif misant sur les saines habitudes de vie entre tous les citoyens (ex. : faire 385 000 km jusqu'à la Lune).

5. SANTÉ COLLECTIVE ET ENVIRONNEMENTALE

- 5.1 Faire changer les perceptions par la sensibilisation aux pesticides en milieu urbain et promouvoir l'entretien écologique de la pelouse;
- 5.2 Poursuivre le programme de mise aux normes des installations septiques des résidences isolées dans le secteur rural et intégrer le concept d'un programme de vidange des installations septiques;
- 5.3 Attirer davantage de services de santé et services sociaux considérant une croissance démographique importante de la Ville.



AMÉNAGEMENT

AMÉNAGER UN TERRITOIRE EN HARMONIE AVEC LES PATRIMOINES NATURELS, BÂTIS ET AGRICOLES

1. AGRICULTURE URBAINE

- 1.1 Promouvoir et encadrer l'agriculture urbaine (ex. : les potagers urbains, ruches et poules urbaines, les aménagements résidentiels et municipaux comestibles et les jardinets communautaires au Pavillon de la biodiversité);
- 1.2 Mettre en place une vitrine sur l'agriculture urbaine municipale et promouvoir l'autosuffisance alimentaire dans un projet intégré de permaculture, serres urbaines, forêt nourricière et aquaponie.

2. COHÉSION SOCIALE

- 2.1 Favoriser la cohabitation entre la population en zone urbaine et celle en zone agricole afin de générer un sentiment d'appartenance commun.

3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 3.1 Redéfinir le cadre de vie de l'axe de la route 132 en privilégiant la mixité sociale communautaire, institutionnelle et résidentielle;
- 3.2 Réaliser une voie d'accès pour la rue Saint-Pierre (QC-209) vers la route 132;
- 3.3 Poursuivre les démarches pour développer une voie d'accès vers la A-30;
- 3.4 Faire de la Ville un pôle du savoir, un pôle culturel et sportif et un pôle économique agroalimentaire pour la région;
- 3.5 Planifier les développements résidentiels et commerciaux en optimisant les secteurs selon les principes de collectivité durable, en concentrant les moyennes et hautes densités sur les collectrices pour contrer l'étalement urbain, en offrant des services de proximité et en rencontrant les obligations gouvernementales.

4. DYNAMISME ÉCONOMIQUE

- 4.1 Poursuivre les démarches pour l'implantation d'un pôle agroalimentaire;
- 4.2 Maintenir un inventaire des locaux commerciaux à combler et diffusion sur le site Web via la carte interactive;
- 4.3 Mettre en application et promouvoir les principes de l'économie collaborative et circulaire;
- 4.4 Favoriser l'achat local, l'innovation et l'emploi sur le territoire afin de réduire la dépendance au transport et aux énergies fossiles;
- 4.5 Offrir des incitatifs aux entreprises innovantes créatrices d'emplois et soutenir les entrepreneurs locaux et les travailleurs autonomes via l'implantation d'espaces de cotravail pour les travailleurs (incubateur d'entreprises).

5. MILIEU DE VIE

- 5.1 Bonifier l'offre des parcs et des espaces verts;
- 5.2 Éliminer les déserts alimentaires et promouvoir la sécurité alimentaire en planifiant le développement économique de la Ville, par l'implantation de petites épiceries de quartier ou avec des alternatives comme une épicerie communautaire à tarification sociale;
- 5.3 Aménager le corridor de la route 132, soit le futur boulevard urbain, à échelle humaine en vue de réduire les îlots de chaleur.



6. IDENTITÉ CULTURELLE

- 6.1 Mettre en valeur notre histoire (ex. : par la création des circuits historiques en réalité virtuelle).

7. PRÉSERVATION ET VALORISATION DES ACQUIS

- 7.1 Revitaliser et mettre en valeur le noyau villageois ainsi que les bâtiments historiques dans le respect du caractère architectural patrimonial;
- 7.2 Créer une charte des paysages et un mécanisme de préservation et de valorisation des paysages iconiques; intégrer la charte à la réglementation d'urbanisme en vigueur;
- 7.3 Restaurer et mettre en valeur le Château d'eau et l'ancienne carrière Lafarge devenue le Lac des fées (vestiges du patrimoine industriel local);
- 7.4 Protéger et valoriser le patrimoine bâti (ex. : via la carte interactive sur le site Web, de l'aide financière à la mise en valeur, etc.).

8. PROTECTION ET VALORISATION DES MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ

- 8.1 Augmenter à 18 % la superficie occupée par des espaces verts publics dans le périmètre urbain de la Ville;
- 8.2 Conserver les milieux naturels par l'élaboration d'un plan de conservation visant l'augmentation du pourcentage du territoire dédié à la conservation et à la protection des milieux naturels et de la biodiversité.

9. SANTÉ COLLECTIVE ET ENVIRONNEMENTALE

- 9.1 Assurer l'approvisionnement adéquat en eau potable par une pression suffisante dans le réseau d'aqueduc sur l'ensemble du territoire desservi.



MIXITÉ SOCIALE

FAVORISER L'INCLUSION, LE VIVRE-ENSEMBLE
ET LA MIXITÉ SOCIALE

1. AGRICULTURE URBAINE

1.1 Promouvoir les initiatives des fermiers de famille (agriculture soutenue par la communauté) et l'accessibilité aux paniers de légumes biologiques sur le territoire.

2. COHÉSION SOCIALE

2.1 Accroître les activités qui valorisent la diversité, l'inclusion, la concertation et la mobilisation de toute la communauté;

2.2 Soutenir les organismes locaux dans leur mission de lutte contre la pauvreté;

2.3 Promouvoir l'agriculture durable et de proximité dans la lutte pour la sécurité alimentaire;

2.4 Encourager la participation et l'implication communautaire de la population par des communications, des lieux communautaires accueillants et adaptés, des incitatifs et des formules de reconnaissance.

3. DYNAMISME ÉCONOMIQUE

3.1 Promouvoir les opportunités d'emplois locaux et la création de nouveaux emplois sur le territoire;

3.2 Soutenir, mettre en valeur et faire connaître les entreprises du milieu.

4. MIXITÉ SOCIALE

4.1 Implanter des mesures d'inclusion sociale avec les centres jeunesse, les communautés culturelles et les personnes vivant avec un handicap;

4.2 Organiser des activités intergénérationnelles favorisant le partage de connaissances et l'entraide.

5. IDENTITÉ CULTURELLE

5.1 Réaliser des activités de médiation culturelle pour favoriser le « vivre-ensemble » et l'intégration de la diversité sous toutes ses formes (culturelle, corporelle, sexuelle, etc.);

5.2 Faire connaître les attraits et l'identité culturelle de la Ville de Saint-Constant;

5.3 Faire un bilan public du portrait socio-démographique de Saint-Constant.

6. ÉCONOMIE SOCIALE

6.1 Soutenir, mettre en valeur et faire connaître les organismes du milieu.

7. MIXITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

7.1 Planifier la venue d'une résidence pour personnes âgées et des logements supervisés pour les personnes handicapées;

7.2 Valoriser la cohabitation intergénérationnelle par des espaces cogénérationnels.

8. MOBILITÉ DURABLE

8.1 Promouvoir les options de covoiturage (ex. : application telle Netlift) ou des incitatifs au covoiturage (ex. : Embarque! Montérégie).

9. VIVRE-ENSEMBLE

9.1 Municipaliser le Pavillon jeunesse (SPA²) pour mieux répondre aux besoins de la population;

9.2 Promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes par des politiques, des communications et dans notre offre de service (événements, loisirs et sports);

9.3 Assurer la desserte adéquate de services aux personnes handicapées avec le soutien des instances concernées.



GOVERNANCE

APPLIQUER DES PRINCIPES DE GOUVERNANCE RESPONSABLE ET PARTICIPATIVE

1. GOUVERNANCE DE PROXIMITÉ

- 1.1 Impliquer les jeunes dans les différentes démarches municipales (ex. : Conseil des jeunes);
- 1.2 Maintenir et encourager une gouvernance de proximité et participative (comités, rendez-vous citoyens, 6 à 8 des nouveaux résidents, groupes de discussion, outils de consultation en ligne, etc.);
- 1.3 Encourager, soutenir et promouvoir les comités afin de tisser des liens entre les individus de toutes les origines et de toutes différences;
- 1.4 Profiter des nouvelles technologies pour diversifier les accès, les événements citoyens et plateformes de gouvernance.

2. ORGANISATION MUNICIPALE

- 2.1 Mettre en place un programme d'entretien préventif des actifs municipaux (véhicules, infrastructures et bâtiments);
- 2.2 Réaliser une démarche de numérisation durable en assurant la portabilité et l'accessibilité maximale des documents déjà numérisés;
- 2.3 Implanter une culture « Lean » au sein de l'administration municipale en vue de réduire le gaspillage de ressources (ex. : essence, abrasif, vaisselle, processus de gestion, etc.);
- 2.4 Numériser la somme des documents papier et former les employés aux bonnes pratiques de gestion documentaire et au processus de numérisation.

3. PROCESSUS CONSULTATIF ET DÉCISIONNEL

- 3.1 Adopter diverses politiques de gouvernance responsable : les Politiques d'accessibilité universelle, de la famille et des aînés, culturelle, de reconnaissance et de soutien aux organismes, des saines habitudes de vie, de gestion de la dette, programme de reconnaissance et de soutien à l'excellence, programme de soutien art et culture et politique de partenariat;
- 3.2 Modifier la réglementation afin de s'assurer que toutes nouvelles constructions sur le territoire possède l'espace nécessaire pour trier les matières résiduelles en au moins trois catégories : les matières recyclables et organiques et les déchets;
- 3.3 Réaliser un plan de mobilité durable visant la réduction de la dépendance à l'automobile (auto-solo) vers des alternatives, augmentation de la desserte des transports en commun, du transport adapté, du circuit électrique et de la mobilité active;
- 3.4 Développer un programme de reboisement et de régénérescence forestière naturelle dans une optique de lutte aux îlots de chaleur, d'augmentation de l'indice de canopée et de connectivité écologique des milieux naturels afin de favoriser le maintien de la biodiversité et la résilience de celle-ci face aux changements climatiques;
- 3.5 Adopter une politique d'organisation municipale et événements écoresponsables (ex. : abolir les contenants à usage unique dans nos locaux, tenir des événements écoresponsables, etc.);
- 3.6 Adopter une politique de foresterie urbaine et harmoniser les règlements municipaux en ce sens;
- 3.7 Maintenir l'adhésion au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) et au compostage via des bilans statutaires de valorisation diffusés à la population;

3. PROCESSUS CONSULTATIF ET DÉCISIONNEL (SUITE)

3.8 Mettre à jour les règlements d'urbanisme à partir de principes de développement durable en aménagement du territoire. (ex. : surfaces perméables, saines habitudes de vie, lutte aux îlots de chaleur, etc.);

3.9 Intégrer au processus décisionnel des mesures d'efficacité énergétique et le choix d'énergies propres;

3.10 Ajouter des critères environnementaux et sociaux aux processus d'achat des biens et services (ex. : dans la politique d'approvisionnement et dans les devis, ajouter des clauses sur l'obligation des fournisseurs municipaux de récupérer les matériaux sur des chantiers, inclure des pourcentages de matériaux récupérés, pourcentage d'achat local, respect des normes de la santé et sécurité au travail, normes environnementales, végétaux indigènes, etc.);

3.11 Travailler en collaboration avec les villes voisines et le gouvernement dans le cadre du développement de l'axe de la route 132;

3.12 Interagir en continu avec les citoyens et renouveler les modes de communication (virage numérique effectué via la refonte de notre site Web, la mise en place de microsites, l'aménagement de quatre panneaux d'affichage électronique sur chacune des trois principales artères collectrices, l'envoi d'infolettres citoyennes, la mise en place d'un guichet unique et d'une carte citoyenne, l'implantation d'un service de demandes de permis et de requêtes en ligne, la mise en place de l'application mobile *Voilà*, l'implantation d'une plateforme de consultation en ligne et l'augmentation des outils de consultation, la création d'une page Facebook, etc.);

3.13 Maintenir les rencontres pour les nouveaux résidents et le développement d'outils associés;

3.14 Réglementer l'utilisation des pesticides selon les compétences municipales (résidentiel et ICI);

3.15 Favoriser la participation des citoyens à la vie démocratique par la nomination de ceux-ci aux divers comités;

3.16 Harmoniser les documents municipaux de planification avec les principes directeurs et les objectifs du P3D;

3.17 Mettre en œuvre un Plan de gestion environnementale des sels de voirie (PGESV);

3.18 Atteindre l'ensemble des objectifs du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

3.19 Se doter d'un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que d'un plan d'adaptation et de résilience aux changements climatiques;

3.20 Mettre en place des systèmes « utilisateur/payeur » pour l'eau et les déchets;

3.21 Favoriser l'adoption et la mise en œuvre, par la municipalité, de politiques internes respectant la hiérarchie des 3RV-E (réduction, réemploi, récupération, valorisation et élimination);

3.22 Obtenir une certification *ICI ON RECYCLE!* pour les principaux immeubles municipaux;

3.23 Communiquer annuellement à la population un bilan des réalisations du P3D afin de démontrer les avancées en matière de développement durable.



CONCLUSION

Par ce Plan directeur de développement durable, la Ville de Saint-Constant se positionne comme leader en formalisant ses réalisations depuis 2015 dans les quatre (4) axes du développement durable. Elle se positionne avec ambition et démontre qu'elle a à cœur le développement durable en se dotant d'une vision, de cinq (5) principes directeurs, 154 actions et objectifs dont elle s'engage à poursuivre la réalisation d'ici 2030.

Concrètement, pour mener à bien ce défi d'envergure, la Ville a créé, en novembre 2020, une nouvelle division à propos de cet enjeu de société : la division – Environnement et développement durable. Une ressource spécialisée est donc affectée pour guider et assurer l'atteinte des objectifs et des résultats espérés dans ce domaine de l'organisation municipale.

Afin de mesurer le travail accompli et en toute transparence pour sa population, les prochaines étapes consisteront à transformer ce Plan directeur de développement durable en plan d'action pour chacune des directions de service et donc à l'identification de cibles et de références. Grâce aux indicateurs et aux cibles, il sera ainsi possible d'établir quantitativement le niveau d'atteinte des objectifs et des cibles. Celles-ci devraient correspondre à l'accomplissement de progrès significatifs dans l'implantation du développement durable dans les milieux de vie des Constantins.

Un bilan des réalisations annuelles sera effectué et communiqué auprès de la population afin de démontrer ces avancées en matière de développement durable. De plus, le Comité consultatif sur l'environnement

ajoutera le développement durable à sa fonction et aura pour principal mandat de suivre l'évolution du Plan directeur en développement durable en plus de formuler des recommandations au conseil municipal.

Rappelons que ce plan se veut dynamique et évolutif. Les actions présentées lors de son adoption ne sont donc pas limitatives et une mise à jour sera réalisée en 2025 afin d'actualiser le Plan directeur. Fidèle à son identité municipale, la Ville de Saint-Constant étoffera au fil du temps ce Plan directeur en fonction des enjeux de l'heure, des problématiques, menaces ou opportunités, mais surtout selon les demandes citoyennes pour offrir aux générations actuelles et futures une meilleure qualité de vie, une ville qui leur ressemble et qui les rassemble, à tous les niveaux.

PLUSIEURS SOURCES ET RÉFÉRENCES ONT ÉTÉ UTILISÉES POUR L'ÉLABORATION DE CE PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE. LES LIENS DE CES SOURCES ET RÉFÉRENCES SE RETROUVENT SUR NOTRE SITE WEB AU SAINT-CONSTANT.CA.

Plan d'action de développement durable de Beloeil

Plan d'action en développement durable de Chelsea 2018-2021

Plan d'action en développement durable, majeure en environnement (PADD-E 2.0) de Salaberry-de-Valleyfield

Politique de développement durable de Baie-Comeau

Politique de développement durable de Bécancour

Plan stratégique de développement durable 2019-2023 de Cowansville

Plan de développement durable de Les Cèdres

Politique de développement durable de New Richmond

Politique de développement durable de Terrebonne

Politique de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges

Politique de développement durable et stratégies 2018-2023 MRC de Maskinongé

Politique d'environnement et de développement durable de Coteau-du-Lac

Politique environnementale de Piedmont

Plan stratégique dans une perspective de développement durable 2018-2033 de Rigaud

Politique et plan stratégique de développement durable de Deschambault-Grondine

VILLE DE SAINT-CONSTANT

147, rue Saint-Pierre
Saint-Constant, QC J5A 2G9

450 638-2010

communication@saint-constant.ca



Saint-Constant

Production

Service des communications
de la Ville de Saint-Constant

Graphisme et impression

Communication Globale Pub Cité

Collaboration

Comité de travail sur le Plan de développement durable
Conseil municipal
Comité consultatif sur l'environnement
Organismes de la Ville de Saint-Constant
Citoyens de la Ville de Saint-Constant